

## Compte-rendu DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CAILLERE-SAINT HILAIRE DU 21 septembre 2021

Le 21 septembre 2021, le Conseil municipal de La Caillère Saint Hilaire, dûment convoqué individuellement et par courrier électronique s'est réuni à 18H30 en séance ordinaire à la salle polyvalente derrière la mairie sous la présidence de Monsieur PUAUD Maurice, Maire.

Date convocation le 14/09/2021.

Présents : PUAUD Maurice, AMORY-BILLAUD Aurélie, RAUD Marie-Thérèse, DUGAS Jean-Noël, PUAUD Gwenn-Aël, POIRIER Florian, PAIN Éric, TEBAST Serge, BRUEL Ghislaine, TRIGATTI Danielle, PEAUD Christian, TURCAUD Robert.

Absents excusés : GUICHETEAU Lucie (pouvoir à Christian PEAUD), COULAIS Clara, GUERINEAU Karl.

Monsieur Christian PEAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

### DELIBERATION N°2021\_09\_01 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

Le tableau des subventions aux associations a été préparé par la commission suivant les demandes écrites des organismes. Mr POIRIER présente les propositions d'attributions au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions communales 2021 pour un montant de 4 682 €. VOTE : CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      POUR : 13

ORGANISMES	SUBVENTIONS 2020	SUBVENTIONS 2021
AIDE A DOMICILE LA CAILLERE-ST HILAIRE - Aide-Ménagère	500.00 €	250.00 €
RESTO DU COEUR	300 €	150 €
AMICALE HILAIROISE	0 €	500 €
ASSOCIATION JEUNES SAPEURS-POMPIERS	425 €	425 €
C.A.U.E.	40.00 €	40.00 €
COMITE DE PARENTS ECOLE PUBLIQUE	510.00 €	510.00 €
Chats libre caillerots	200.00€	200.00€
COMITE DES FETES	0 €	750 €
POLLENIZ: ADHESION ET RETROCESSION	204.12 €	0 €
RAGONDINS	216 €	En fonction du nombre
SECOURS CATHOLIQUE	300.00 €	300.00 €
SOLID'HER	300.00 €	300.00 €
U.N.C. (Union pour les combattants)	100.00 €	100.00 €
SOLIDARITE PAYSAN 85	100 €	100 €

CENTRE MEDICO SCOLAIRE	57 €	57 €
FCMTC (Foot)	0 €	500 €
SOCIETE DE CHASSE	0	500 €
AIDE DESTRUCTIONN NID DE FRELONS ASIATIQUES	560 €	En fonction du nombre

## **DELIBERATION 2021\_09\_02**

### **ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL**

Par contrat de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune a choisi la société AXA pour l'assurance groupe du personnel communal.

Le CDG 85 propose un contrat groupe avec la société CNP à compter du 01/01/2022 aux taux suivants :

Agents IRCANTEC : 1.15 % franchise de 15 jours

Agents CNRACL : 5.10% franchise de 15 jours

+ convention d'assistance avec le CDG 85 pour (0.12% CNRACL et 0.05 % (agents IRCANTEC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Choisit la proposition du Centre de Gestion 85 à compter du 01/01/2022 aux taux suivants :

Agents IRCANTEC : 1.15 % franchise de 15 jours

Agents CNRACL : 5.10% franchise de 15 jours

-Charge le Maire de résilier le contrat avec AXA au 31/12/2021

-Charge le Maire de signer la convention d'assistance avec le CDG 85.

VOTE : CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

## **DELIBERATION 2021\_09\_03**

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : COORDONNATEUR COMMUNAL**

### **NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le recensement de la population s'effectue tous les cinq ans et permet d'effectuer la réactualisation des données communales. Le prochain recensement aura lieu du 31 Janvier au 21 Février 2022. L'organisation du recensement est du ressort de la commune, encadré par l'INSEE. Il faut désormais nommer un coordinateur. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de nommer Madame Patricia BOUDEAU.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- NOMME Madame Patricia BOUDEAU, coordonnateur pour le recensement 2022.

- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

VOTE : CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

## **DELIBERATION 2021\_09\_04**

### **DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour que les sommes non récupérées par la Trésorerie soient admises en non- valeur pour un montant de :

BP 2021 de la Commune : 241,50 €

BP 2021 du CCAS La Caillère : 62,50 €

VOTE : CONTRE : 4

ABSTENTION : 0

POUR : 9

Fin de la séance à 20H43.